



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le Président directeur général

## Décision n°2023/ 88 /PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,  
Vu la décision 2022/90/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

### Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Gérard GORDIA	Directeur régional adjoint Chef du service de gestion des aides	- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles. - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle. - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides
Florence CAZENAVE	Adjointe au Chef du service de gestion des aides	- Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides
Déline LARY	Responsable administrative et financière	- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait

**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Gérard GORDIA	Directeur régional adjoint Chef du service de gestion des aides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat.</li> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire.</li> <li>- Signer les congés annuels, les demandes de formation et les autorisations d'absence et les demandes de télétravail.</li> <li>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire</li> <li>- Signer les ordres de mission</li> </ul>
Florence CAZENAIVE	Adjointe au Chef du service de gestion des aides	<p><i>Dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire</li> <li>- Signer les congés annuels, les demandes de formation et les autorisations d'absence</li> <li>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire</li> </ul>
Agnès MEILLORET	Cheffe de secteur	
Delphine LARY	Responsable administrative et financière	
Céline PIERI	Cheffe de secteur	
Isabelle GRIMALDI	Cheffe de secteur	
Christophe JACQUES	Adjoint au chef du service contrôles	
Eric BAUMGARTNER	Chef du service des contrôles	
Matthieu DAVID	Chef de secteur	
Bernard MALATRAIT	Responsable informatique	<p><i>Dans le domaine des contrôles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les congés annuels, et les autorisations d'absence</li> </ul> <p><i>Dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire</li> </ul>

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.  
Elle prend effet à compter de la date du 08/08/2023 après publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,  
Le **01 AOUT 2023**

Pour le Président Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué



**Armand SANSÉAU**

M. le Président Directeur Général (original)

Copies :

Gérard GORDIA  
Florence CAZENAVE  
Agnès MEILLORET  
Delphine LARY  
Céline PIERI  
Isabelle GRIMALDI  
Christophe JACQUES  
Eric BAUMGARTNER  
Matthieu DAVID  
Bernard MALATRAIT

M. l'Agent Comptable  
DRH  
DFJL